



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE THIVENCELLE
COMPTE RENDU GENERAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 13.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le treize du mois de décembre à 18h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2017

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José - DENIS Eric - LAURENT Yves
Mmes DESCAMPS Béatrice - DUBRULLE Isabelle - MARECHAL Carole - HEBBELYNCK Régine - LAFON Julie - GODIN Nicole

REPRESENTES : Mme KUBERA Sylvie a donné procuration à Mme MARECHAL Carole

ABSENTS : Ms. LEFEBVRE Christophe - DUTHILLEUL Ludovic - SZALKOWSKI Loïc - YAHIA Mehdi - JANIKOWSKI Jean-Luc

EXCUSES : NEANT
(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme GODIN Nicole

*_*_*_*

Avant l'ouverture de la séance :

- Monsieur Pierre Descamps, Président de l'association Terre Tradition Thivencelloise, intervient pour présenter son projet de la fête de la moisson 2018 et solliciter une subvention municipale d'un montant de 4000€.
- Monsieur Stéfaniak David intervient pour présenter son projet professionnel et effectuer son stage BPJEPS Animation sociale au sein de la commune. Une réponse lui sera apportée dans les meilleurs délais.
- Madame Ruffin propose à l'ensemble du conseil municipal ses services en tant que bénévole au sein de la médiathèque dans la mesure de ses disponibilités.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13.11.2017

L'avis du conseil municipal est sollicité.

2) Dispositif CEE (Certificat d'Economie d'Energie) dans les TEPCV (Territoire à Energie Positive sur la Croissance verte)

Vu la labélisation du PNR Scarpe Escaut en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en date du 18 Novembre 2015,

Vu la signature d'un avenant à cette labélisation en date du 20 mars 2017,

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 2017 relative au dispositif « Economies d'énergie dans les TEPCV », appelé programme PRO-INNO-08 présentant les dépenses éligibles,

Vu la délibération du comité syndical du Parc naturel régional Scarpe Escaut du 13/10/2017

Dans le cadre du dispositif « Territoire à Energie Positive sur la Croissance verte (TECV) », le Ministère de la Transition énergétique et solidaire a désigné le Parc naturel régional Scarpe-Escaut comme bénéficiaire de 400 000 MWH de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) soit pour un montant de 1300 000 € de dépenses éligibles.

Ce dispositif permet d'aider financièrement les 55 communes classées du Parc naturel régional Scarpe-Escaut dans la réalisation de travaux visant des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Les opérations concernées par le dispositif doivent être démarrées à partir du 20 Mars 2017 et être achevées et payées pour le 31 décembre 2018. Seuls les projets retenus par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, au regard de l'enveloppe financière, pourront bénéficier de ce dispositif.

Les dépenses éligibles reposent sur 3 secteurs précis :

- La rénovation de l'éclairage public
- L'isolation et le changement de chauffage pour les bâtiments publics
- Le raccordement d'un bâtiment public à un réseau de chaleur.

Le PNR Scarpe-Escaut a ainsi missionné un prestataire, Sonergia, pour accompagner les communes à mettre en place ce dispositif.

Afin de faciliter les différentes procédures, le Parc naturel régional propose de mettre en place une procédure de regroupement permettant de centraliser les CEE obtenus et de les revendre à Sonergia.

Le Parc, en tant que centralisateur, aura pour rôle de reverser aux communes les enveloppes budgétaires correspondantes. En fonction des projets retenus par le Parc, le montant qui sera reversé à la commune fera l'objet d'une convention financière spécifique entre le Parc et la commune.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- autorise la commune à intégrer le programme Pro-Inno-08
- autorise le maire ou son représentant, à signer la convention de regroupement identifiant le Parc naturel régional Scarpe-Escaut comme centralisateur des CEE issu du programme PRO-INNO-08
- autorise le maire à signer tout document utile au déroulement de l'action (attestations sur honneur, devis, convention avec le PNR...)

3) Procédure de validation du rapport à mi-parcours du contrat ville

Monsieur le maire fait part que Valenciennes métropole est en charge du pilotage et de l'élaboration du rapport à mi-parcours du Contrat ville. C'est un outil de pilotage, amené à évoluer et à être alimenté dans les années à venir. Ce rapport a pour ambition de servir de base de discussion avec l'ensemble des partenaires signataires afin d'améliorer progressivement les pratiques en matière d'observation-suivi-évaluation du contrat de ville. Dans cette optique, le projet de rapport est soumis pour avis au conseil municipal. Il est à noter que Thivencelle est en veille active.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au rapport à mi-parcours du contrat ville.

4) Indemnités du percepteur 2017

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue du comptable de Condé/Escaut qui sollicite le versement de l'indemnité du percepteur qui s'élève à 385€70 pour l'année 2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser le montant de l'indemnité du percepteur à 100% soit 385€70.

5) Prime de fin d'année 2017

Comme chaque année, monsieur le maire propose de verser une prime de fin d'année définie dans les mêmes conditions que pour 2016 à savoir 50% du traitement brut indiciaire aux 6 agents titulaires présents au jour du versement de la prime.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de monsieur le maire à savoir 50% du traitement brut indiciaire pour les 6 agents titulaires présents au jour du versement de la prime. Les agents ayant quittés la commune ne seront pas éligibles à cette indemnité.

De plus, une carte cadeau d'un montant de 50€ sera offerte aux contrats aidés présents au 30.11.2017.

Une réception se déroulera le samedi 16.12 à 12h à l'espace de la Dodaine.

A compter de janvier 2018 :

- mise en place par le centre de gestion d'une fiche entretien individuel avec objectifs.
- Entretien annuel individuel mené uniquement par le maire
- Il est nécessaire d'établir des fiches de poste + un règlement intérieur

6) Opération « Plantons le décor »

Suite à la rencontre avec le Parc monsieur le maire présentera les différents devis reçus suite à ces demandes. Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à ces devis.

7) Festivités de fin d'année

- a. Compte rendu du marché de Noël
 - Une subvention d'un montant de 200€ sera versée à la chorale de Saint Aybert et à la crèche vivante.
- b. Cérémonie de remise des colis
 - Elle se déroulera le samedi 16.12.2017 à 12h à l'espace de la Dodaine
- c. Arbre de Noël des enfants de l'école
 - Le jeudi 21 décembre après midi
- d. Vœux
 - Le dimanche 7.1.2018 à 11h avec galette des rois et navettes dans les mêmes quantités que pour 2017. Avec cérémonie des nouveaux habitants (panier et fleur comme pour 2017)

Commission le vendredi 12 janvier à 17h avec les associations pour le calendrier des fêtes 2018 et réservation de la salle des fêtes pour l'année 2019.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que désormais un chèque de 75€ serait demandé en supplément du chèque de caution. Ce chèque sera encaissé si la salle est annulée après un délai de 30 jours.

De plus, chaque association faisant du démarchage à domicile (vente de case par exemple) devra venir en mairie afin de recevoir une autorisation préalable du maire.

Le nombre maximum de loto par association par an est de 4.

En cas de location de la salle pour un week-end complet (du vendredi au dimanche) l'association ne peut pas la mettre à disposition à une autre association même à titre gracieux.

8) Questions diverses et informations

a. Avancée sur le PLUI

Monsieur le maire fait part qu'une réunion s'est déroulée en mairie de Fresnes pour valider l'avancement du PLUI.

b. Questions diverses

INTERVENTION DE JULIE LAFON

Présentation de la première page du bulletin municipal édition 2018. Avis favorable de l'ensemble du conseil municipal. Concernant l'enquête sur la découverte de la musique, 13 personnes ont répondu.

INTERVENTION D'ISABELLE DUBRULLE

Noréade a validé les travaux d'assainissement du 65 au 25 rue de Condé ainsi que rue du marais. Le montant des travaux s'élève à 256.000€ pris en charge intégralement par Noréade.

INTERVENTION DE CAROLE MARECHAL

Tous les enfants qui ont versé 5€ pour les activités des adolescents doivent être remboursés car à ce jour aucune activité n'est mise en place car le nombre d'inscrit n'est pas suffisant.

Les enfants ont fait un bénéfice au marché de Noël. Il servira pour leurs actions futures.

INTERVENTION DE REGINE HEBBELYNCK

Madame Hebbelynck fait part que certaines communes vont bénéficier d'une eau adoucie au robinet => qu'en est-il pour Thivencelle. Me Dubrulle signale que le prestataire d'eau pour la commune de Thivencelle est NOREADE qui ne prévoit pas un investissement dans ce domaine.

INTERVENTION DE YVES LAURENT

Plainte de certains riverains de la rue Baugnies pour l'état de cette rue. Monsieur Denis fait part que c'est en cours de rénovation. Refaire une demande au département pour le marquage au sol.

INTERVENTION DE ERIC DENIS

Des travaux sont en cours à l'espace de la Dodaine (mise en place de piquets pour éviter le stationnement et éviter ainsi tous accidents).

Travaux de rénovation des plafonds de la salle des fêtes prévus pour septembre 2018.